



VERS UNE
STRATÉGIE NATIONALE
D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE RENDU
RENCONTRE RÉGIONALE

RÉGION DE LA MAURICIE

Le 27 août 2021, 9 h
Vidéoconférence

Personnes
participantes

Représentants du MAMH

- M^{me} Andrée Laforest – Députée de Chicoutimi, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- M. François Jacques – Député de Mégantic et adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Alexandre Lambert – Conseiller politique de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Stéphane Bouchard – Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire
- M. François Boucher – Directeur régional de la Mauricie
- M. Martin Desrochers – Directeur des mandats stratégiques

Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales

- M. Michel Angers – Maire de la Ville de Shawinigan
- M. Yvon Deshaies – Maire de la Ville de Louiseville
- M. Jean Lamarche – Maire de la Ville de Trois-Rivières
- M. Bernard Thompson – Préfet de la MRC de Mékinac
- M. Pierre-David Tremblay – Maire de la Ville de La Tuque et président de l'agglomération de La Tuque
- M. Guy Veillette – Préfet suppléant de la MRC des Chenaux

Représentants des organismes régionaux

- M^{me} Lauréanne Daneau – Directrice générale du Conseil régional de l'environnement Mauricie
- M^{me} Marie-Josée Godi – Présidente de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie
- M. Jean-Marie Giguère – Président de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie
- M^{me} Stéphanie Milot – Conseillère au Consortium en développement social de la Mauricie
- M. Charles Nadeau – Vice-recteur à l'administration et aux finances de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Députés

- M. Simon Allaire, député de Maskinongé et adjoint parlementaire de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor
- M^{me} Marie-Louise Tardif – Députée de Laviolette-Saint-Maurice et adjointe parlementaire du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (volet forêts)

Animateur

- M. Dominique Dufour

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	<p>L'animateur accueille les personnes et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.</p> <p>M. François Jacques souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.</p> <p>M. François Boucher remercie les élus et les partenaires pour leur présence et leur participation à cette rencontre régionale.</p>
Présentation du document de consultation	<p>M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.</p>
Échanges entre les personnes participantes	<p>La période d'échanges débute à 9 h 50.</p>
Commentaires généraux	<p>Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participants accueillent favorablement les orientations préliminaires et le contenu du document de consultation de la future Stratégie. • Les enjeux transversaux concernant la qualité de l'eau et de l'air doivent être intégrés aux constats ou aux orientations. • La Stratégie répondra à un besoin réel, puisqu'on observe de nombreuses incohérences dans la manière dont les territoires sont aménagés à l'échelle du Québec. • Des éléments abordés dans le document de consultation ont fait l'objet de maintes discussions dans les années passées. Le gouvernement doit maintenant proposer des mesures concrètes pour y répondre. • Du point de vue de certains, le document propose une vision et des orientations qui paraissent relativement abstraites. Les lois et le cadre d'aménagement doivent répondre aux besoins et aux défis des territoires. • Certains participants auraient souhaité que les communautés autochtones concernées participent aussi à la rencontre régionale.
• Vision	<p>Concernant la vision, le commentaire suivant est formulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principes énoncés dans la vision devraient être complétés par un énoncé qui place l'utilisateur au cœur même de l'aménagement, en s'appuyant sur une vision plus concrète de son quotidien, de chacune de ses activités et de son environnement.
• Axe 1 : Gouvernance	<p>Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) sont désuètes. Plus particulièrement, il est problématique qu'elles soient appliquées de manière uniforme, sans tenir compte de la réalité en région, qui diffère grandement de celle en zone métropolitaine. • Le rôle des MRC a évolué. Elles sont maintenant responsables d'une variété de dossiers, de règlements, de politiques et d'outils de planification. Les MRC ne sont plus seulement des gouvernements de région, mais aussi des gouvernements de proximité. • Il est nécessaire de tenir compte de la capacité variable des municipalités à répondre aux attentes et aux demandes du gouvernement. • Le gouvernement doit être présent en région pour accompagner le milieu en matière de développement et d'aménagement. • L'action des différents ministères doit être cohérente. La Stratégie doit s'arrimer aux autres politiques et stratégies du gouvernement qui comportent des mesures complémentaires. • Il faut porter attention aux choix qui sont faits lors de la relocalisation des bureaux de ministères et des succursales de sociétés d'État, comme la Société des alcools du Québec, car la présence de points de service contribue à dynamiser le cœur des villes et des villages.

	<ul style="list-style-type: none"> • L'adhésion des citoyens dans le cadre de la Stratégie est importante, mais aussi pour l'ensemble des démarches qui touchent à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire au Québec. • Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est un outil essentiel, car il permet d'établir des règles et des critères objectifs qui facilitent la prise de décisions parfois difficiles. • La Stratégie devra établir des objectifs clairs, ainsi qu'un nombre raisonnable de cibles à l'échelle nationale, tout en laissant la possibilité aux territoires de déterminer leurs propres cibles, de même que les moyens permettant de les atteindre. L'une des cibles à l'échelle nationale pourrait concerner la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). • Il est nécessaire de mesurer l'atteinte des objectifs par des indicateurs et de se fixer des cibles. Cela permet de repérer des approches qui sont gagnantes, mais aussi d'évaluer les progrès et de démontrer les impacts des mesures. Il faudra bien outiller le milieu pour qu'il s'approprie les indicateurs et puisse atteindre les cibles à long terme. • Les organismes municipaux sont déjà surchargés en matière de redditions de comptes. Il est donc impératif que le suivi associé à la Stratégie soit pertinent et utile et qu'il se rattache à la réalité des territoires et des citoyens.
<p>• Axe 2 : Croissance urbaine</p>	<p>Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les gens quittent les grands centres pour aller vivre en région, c'est souvent parce qu'ils souhaitent habiter près des milieux naturels ou aux abords des cours d'eau. Cette tendance provoque une forme d'étalement en périphérie des zones urbaines. • Réduire l'étalement urbain permet d'éviter la construction d'infrastructures, qui devront par la suite être entretenues. Une densification des zones urbaines permettrait entre autres d'optimiser la rentabilité des infrastructures municipales déjà existantes. • L'étalement urbain et les quartiers monofonctionnels ont comme effet de cultiver la dépendance à l'automobile. Il est donc important que les nouvelles orientations guident le développement de quartiers denses et multifonctionnels (ex. : des secteurs qui incluent à la fois des résidences et des services de proximité). • En privilégiant les déplacements en voiture, les choix d'aménagement contribuent à l'augmentation des émissions de GES, alors que les experts appellent à une réduction importante de ces émissions pour lutter contre les changements climatiques. • Les friches industrielles ainsi que certaines friches institutionnelles (ex. : anciennes églises et résidences religieuses) offrent un potentiel de densification ou de réaménagement, mais il faut avoir les moyens financiers et techniques de mettre en valeur ce potentiel. • La densification amène son lot de problématiques en matière de sécurité publique, de cohabitation, de capacité des infrastructures, etc. • Les besoins en stationnements constituent un défi à relever pour densifier les zones urbaines. • Afin que s'amorce un changement, les réseaux de transport collectif et autres solutions connexes (ex. : autopartage) devront être plus performants, particulièrement en région. Malheureusement, l'offre de transport collectif est victime d'un sous-investissement, ce qui contribue à notre dépendance à l'automobile, surtout dans les milieux plus éloignés.
<p>• Axe 3 : Milieux de vie</p>	<p>Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La densification à échelle humaine est un concept central pour assurer la qualité des milieux de vie. En effet, ces derniers devraient être conçus au bénéfice de toute la population, y compris les plus jeunes, les aînés et les personnes ayant des handicaps. Ils devraient également permettre l'accès aux services à pied, de manière à favoriser la mobilité active et les saines habitudes de vie. • Les défis de la décontamination et le passif environnemental associé à certains sites représentent un défi pour le redéveloppement pour lequel des leviers d'action devraient être développés. • La Mauricie est une région où la population est parmi les moins nanties et les plus vieillissantes au Québec. Or, les coûts d'habitation ont récemment augmenté de plus de 20 % dans la région. En plus d'accroître les investissements en logements sociaux et communautaires, il y a nécessité d'intégrer les enjeux liés à l'habitation dans la planification de l'aménagement. • La Stratégie vise à assurer le dynamisme des centres-villes et à conserver leur patrimoine. Les autorités municipales et leurs partenaires doivent toutefois demeurer attentifs aux conséquences du phénomène de gentrification sur les populations vulnérables et défavorisées qui habitent les quartiers centraux.

	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut planifier le développement et la vitalité des communautés en misant sur les atouts de la région, de même que sur les forces de la solidarité régionale. • Les territoires auraient avantage à travailler sur certains axes d'intervention à l'échelle régionale et en collaboration avec les entreprises d'économie sociale, notamment lorsqu'il est propice de mutualiser des services, comme c'est le cas pour le transport collectif. • La Stratégie devrait avoir comme priorité en matière de résilience l'identification des vulnérabilités de chaque territoire aux impacts des changements climatiques, ainsi que la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation. • Les milieux naturels offrent plusieurs services écologiques qui sont fondamentaux et qu'il faut conserver, particulièrement dans un contexte de changements climatiques. À cet égard, il est essentiel de reconnaître le rôle des corridors écologiques, et ce, plus particulièrement dans le sud du Québec où il est difficile de créer des aires protégées.
<p>• Axe 4 : Ruralité</p>	<p>Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est louable que la Stratégie accorde une place importante aux milieux ruraux. Les enjeux et problématiques diffèrent selon les particularités et les usages dominants de ces milieux (agriculture, foresterie, villégiature, etc.). • Dans plusieurs MRC rurales, de petites municipalités en décroissance peinent à maintenir des services. Le regroupement de services ou la prise en charge de ceux-ci par la MRC est alors une voie à explorer, mais dans certains cas, il y aurait lieu d'envisager la fusion des municipalités pour ne former qu'une seule ville-MRC. • Le mode de développement et les services offerts par les municipalités rurales sont appelés à changer. En effet, avec la pandémie et l'extension des réseaux Internet haute vitesse, plus de gens s'installent en milieu rural pour y faire du télétravail. Dans les secteurs de villégiature, les chalets deviennent des résidences habitées à l'année et les citoyens souhaitent que les infrastructures routières soient entretenues. • L'agriculture et les terres agricoles sont des éléments constitutifs de notre identité nationale qu'il faut préserver et développer. Elles permettent notamment d'assurer une alimentation durable et saine pour les Québécois. Ainsi, il importe de renforcer la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA). • L'application de la LPTAA limite parfois la réalisation de projets qui seraient avantageux pour la communauté, entraînant ainsi des répercussions sur le développement régional et les revenus des municipalités. Dans tous les cas, il est souhaitable que les acteurs concernés se concertent en amont, et que la Commission de protection du territoire agricole et les ministères interviennent de façon cohérente. • Dans les milieux ruraux dont la population est en baisse et vieillissante, la centralisation des services de santé occasionne le départ de cliniques et d'intervenants, ce qui contribue à accentuer les problèmes d'accessibilité aux services. Il s'agit d'un enjeu important qui doit être pris en compte dans l'analyse et la planification de l'aménagement du territoire. • Il y a lieu d'envisager comment la décentralisation de certains emplois pourrait aider les milieux ruraux à se développer.
<p>• Axe 5 : Finances et fiscalité</p>	<p>Concernant l'Axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le régime fiscal et le mode de financement des municipalités ne sont pas adaptés aux enjeux actuels en aménagement du territoire. En effet, afin de financer les services additionnels qui sont recherchés par les citoyens, les municipalités se rabattent sur leur principal moyen d'accroître leurs revenus : les taxes foncières générées par les nouveaux développements. Cette tendance contribue à l'étalement urbain. • Les choix d'aménagement ainsi que les OGAT guidant la révision du SAD ont une influence sur les revenus des municipalités. En fait, comme plus de 70 % de leurs revenus proviennent des taxes, la plupart des décisions des municipalités sont prises en tenant compte de cet enjeu. • C'est en multipliant leurs sources de revenus que les municipalités pourront se donner une plus grande liberté d'agir, envisager des changements nécessitant plus de courage et mettre fin à un <i>statu quo</i> trop confortable.

	<ul style="list-style-type: none"> • Quand vient le temps de passer au projet de loi ou au plan d'action, il est normal de se donner des cibles ambitieuses. Cependant, pour atteindre ces dernières, les responsables des actions et les organismes sur le terrain doivent avoir accès à des leviers financiers et à des ressources adéquates. • Le gouvernement doit être souple et adapter les programmes publics afin de mieux répondre aux besoins du milieu et de s'assurer que les projets sont un succès. Certains programmes présentent des lacunes (ex. : critères qui désavantagent les territoires dévitalisés, conditions d'admissibilité trop restrictives, taux d'aide insuffisant, etc.).
Prochaines étapes	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Les participants aux laboratoires d'innovation publique ont été rencontrés de nouveau au cours de l'été. Une prochaine rencontre est prévue le 31 août 2021.</p> <p>Une consultation publique a lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021¹.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l'automne, en vue d'une publication au printemps 2022.</p>
Fin de la rencontre	<p>La rencontre se termine à 11 h 20 avec un mot de clôture de madame la ministre.</p>

¹ À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu'au 17 septembre 2021.